

Revalorisation attendue des Contractuels : **FO Agriculture** vous fait le point !

Cécile Bigot-Dekeyzer, Secrétaire générale (SG) et Xavier Maire, chef du service des ressources humaines (SRH), ont présenté aux représentants du personnel un point relatif à la revalorisation salariale des agents contractuels le 27 juin 2024.

FO Agriculture était représentée par : Anne Boisteaux, Magali Monier et Stéphane Touzet.

A RETENIR

- ➔ Suite à la parution des nouvelles grilles en octobre 2023, revalorisation engagée avec effet rétroactif au 01 septembre 2023.
- ➔ Les avenants ont été signés pour 2300 agents de catégorie C et B.
- ➔ Pour les agents de catégorie A, il est nécessaire de reconstituer l'historique, ce qui prend du temps.
- ➔ Au 30 juin 2024, 75% des situations sont réglées et régularisées sur les paies de juin ou juillet.
- ➔ Pour les 25% restants (pour qui il manquait des pièces), les régularisations seront effectuées sur la paye d'août ou de septembre 2024, à l'exception de certains vétérinaires pour lesquels l'actualisation s'étalera jusqu'à la fin de l'année.
- ➔ Il reste moins de 2% de situations complexes pour cette régularisation.

FO Agriculture invite tous les collègues concernés à contrôler attentivement leurs bulletins de paie, et à demander des explications à leur administration en cas de doute.

FO Agriculture se tient à votre disposition en cas de difficultés.

FO Agriculture reste mobilisée et à votre écoute tout l'été

L'équipe **FO Agriculture**



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr



Sécrétariat FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 01 49 55 52 84 / 55 52
Mél : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Sécrétaire général de FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 06 11 54 05 32
Mél : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

<https://fo-agriculture.fr/>